

Statut de l'étudiant sportif de haut niveau Contrat de Scolarité 2018/2019

(Conformément au Statut de l'étudiant sportif de haut niveau)

- 1 '	ΔŤΙ	1413	ant
_	CLL	Juli	21 I L

NOM et Prénom:

Date de naissance : (jj/mm/αααα)

Adresse:

Code postal et Ville:

Discipline sportive pratiquée : Spécialité :

Club sportif ou structure d'entrainement :

Email: Téléphone(s):

La composante

Composante d'appartenance (u.f.r.): Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

Année universitaire d'inscription : LICENCE 2 Spécialité : ES

Date d'attribution du statut (commission Sport de Haut Niveau) :

Objectifs du contrat

- → Accorder aux sportifs de haut niveau les moyens nécessaires à la poursuite d'études universitaires.
- → Mettre en œuvre et développer la coopération entre les contractants en rendant compatibles la formation universitaire, la formation et la pratique sportive.
- → Aménager la formation universitaire et permettre au sportif de haut niveau de suivre les enseignements indispensables à la poursuite d'un cursus universitaire cohérent dans le cadre d'une future insertion professionnelle ; il doit être compatible avec un entraînement sportif de qualité au regard des exigences de résultats et ménager des temps de récupération et d'intégration sociale indispensables à l'épanouissement personnel.

Modalités du contrat

ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'Université s'engage à :

- prendre en considération le caractère de sportif de haut niveau pouvant, au regard de la réglementation en viqueur, bénéficier d'aménagements spécifiques d'études.

L'étudiant Sportif de Haut Niveau s'engage à :

- fournir le travail nécessaire à ma réussite universitaire,
- communiquer l'ensemble de mes résultats sportifs de l'année,
- représenter l'UM lors des rencontres interuniversitaires et à participer aux entrainements ponctuels (sports collectifs),
- informer immédiatement son service de scolarité de tout changement de situation.



LICENCE 2 ES



Modalités du contrat				
TOUT AMÉNAGEMENT DEVRA ÊTRE JUSTIFIÉ ET DÉTAILLÉ EN ANNEXE AU PRÉSENT CONTRAT				
L'étudiant doit	impérativement se présenter à <u>chaque enseignant</u> afin de l'informer de son	statut en début de	e semestre	
Semestre	: 4			
NOM :				
UE	ENSEIGNEMENT GENERAL MODE de CONTR			
UE	ENSEIGNEMENT GENERAL	MODE de CONTROLE (1 SEUL CHOIX)		
code	Intitulés	Continu CC	Terminal CT	
UE 41 B	Adaptation spécifique à l'exercice, performance et santé			
UE 42 B	Affectivité et dynamique des groupes			
UE 44 B	Connaissances relatives à la spécialité sportive * citer l'APS :		quement en CC	
* voir avec les enseignants nour l'évaluation				

^{* &}lt;u>voir avec les enseignants pour l'évaluation</u>

UE	ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE MODE de CONTRO (1 SEUL CHOIX		
code	Intitulés	Continu CC	Termina I CT
UE 45.3 B	Méthodologie de la préparation physique : aspects énergétiques		
UE 45.3 C	Préparation physique * citer l'APS : Formation diplômante *	<u>Evaluation uniquement en CC</u>	
	citer l'APS :		
UE 45.3 D	Culturisme et remise en forme *	Evaluation uniquement en CC	
UE 46.3 A	Les méthodes d'entraînement		
UE 46.3 E	Bilan de stage Evaluation uniquement en C		quement en CC

^{*} voir avec les enseignants pour l'évaluation

⇒ Sans réponse de votre part avant la date limite fixée au 8 mars 2019, vous serez considéré(e) comme participant(e) au contrôle continu. Aucune note de C.T. ne sera donc prise en considération.

Pour les CC passés en CT pensez à consulter les plannings « statuts particuliers » en ligne sur le site ou affichés au bâtiment A à chaque période d'examens





Nom et prénom de l'étudiant :	
-------------------------------	--

ORGANISATION DE L'EMPLOI DU TEMPS:

Joindre l'<u>emploi du temps sportif</u> certifié par le club ou la structure d'entraînement et l'<u>emploi du temps universitaire aménagé.</u>

Sauf dispositions plus favorables adoptées par la composante, l'emploi du temps est arrêté en prenant en compte les contraintes liées aux entraînements et aux déplacements impératifs

MODALITES DE PARTICIPATION OBLIGATOIRE AUX RENCONTRES INTER-UNIVERSITAIRES ET AUX ENTRAINEMENTS PONCTUELS POUR LES SPORTS COLLECTIFS :

mise en place d'avant match sans opposition notamment pour les sports collectifs et quelle que soit la discipline) :

L'étudiant devra répondre à la convocation transmise par les enseignants responsables

Le contrat doit être signé au plus tard à la fin du deuxième mois de l'année universitaire ou du semestre d'enseignement.

Il est conclu:

- soit pour l'année universitaire, si attribution du statut de sportif de haut niveau lors de la commission de septembre ou d'octobre
- soit pour le second semestre uniquement, si attribution du statut de sportif de haut niveau lors de la commission de décembre

Il peut être dénoncé sur accord des parties.

Dans le cas d'un non-respect du présent contrat par l'étudiant Sportif de Haut Niveau, l'Université de Montpellier se réserve la possibilité :

- de mettre un terme aux aménagements proposés,
- de ne pas renouveler la délivrance du statut.

Fait à Montpellier, en double exemplaire, le/				
L 'intéressé, Précédé de la mention « Lu et approuvé »)	Le responsable pédagogique,			

Le Directeur de la Composante